

Opération 42A057 : Saint-Etienne Métropole – Parc de la DOA (42)

Introduction :

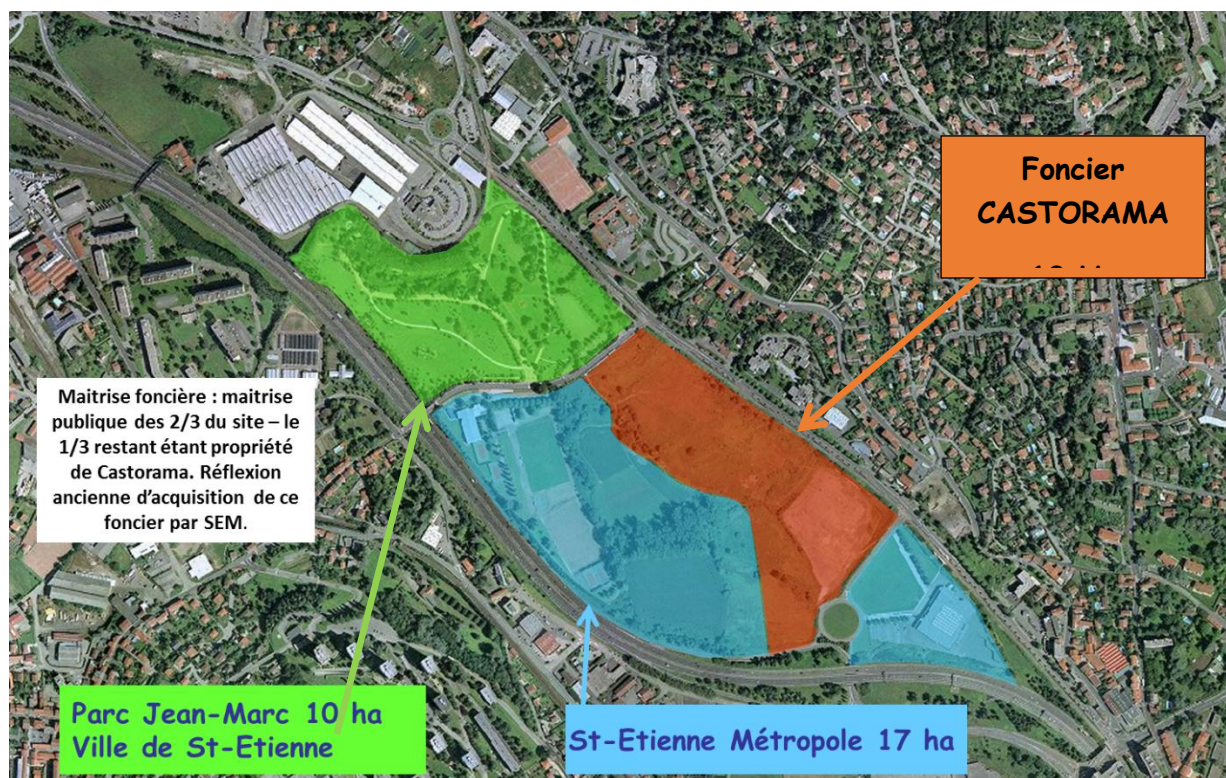
Dans le cadre du projet de maîtrise foncière pour l'aménagement de l'entrée nord de Saint-Etienne Métropole et du grand parc de la Doa, la Région a attribué à notre établissement une subvention d'investissement d'un montant maximal de 1.400.000,00 €.

1. Présentation du Site :

Situé au Nord de saint Etienne Métropole, entre l'autoroute A72 et l'avenue Pierre Mendes France de St Priest en Jarez et à proximité du Musée d'art moderne de saint Etienne, le site de la Doa constitue un espace de 40 hectares qui va être aménagé en un vaste parc naturel qui contribuera à améliorer l'image de l'entrée Nord de la métropole et l'attractivité du musée.

L'EPORA a réalisé, le 06 juillet 2020, pour le compte de Saint Etienne Métropole, l'acquisition du dernier tènement (10 hectares), nécessaire aux aménagements du parc, auprès de l'immobilière CASTORAMA / SA KINGFISHER. La collectivité détient désormais la maîtrise foncière globale du site de la Doa et peut finaliser la programmation de son projet.

La collectivité envisage de réaliser en 2020 et 2021 des études d'opportunité et de faisabilité concernant réalisation de l'échangeur autoroutier de l'A72, le réaménagement de la rivière du Riotord et les aménagements du parc et du parking relai. Elle concrétisera ses investissements à compter de 2022.



2. Finalité, résultats attendus :

La finalité du projet est d'améliorer l'image de l'entrée Nord de la Métropole ainsi que l'attractivité du Musée d'Art Moderne et Contemporain. C'est un projet ambitieux dans la prise en compte de l'environnement qui cible les objectifs suivants :

- **Créer un parc naturel**, par le développement de la biodiversité, de la végétalisation libre, l'aménagement de cheminements piétons et de quelques équipements sportifs (parcours sportif, jeux libres) à l'usage des habitants des secteurs environnants ;
- **Réaménager la rivière du Riotord et réhabiliter les zones humides du site** pour réguler l'inondabilité du site (notamment du dépôt des bus et tramway de la STAS) et valoriser ce cours d'eau d'un point de vue paysager, améliorer la qualité de ses eaux selon le principe de restitution écologique ;
- **Traiter les problématiques routières du secteur élargi** en désengorgeant les accès au CHU et en créant un accès direct au MAMC avec la réalisation d'un échangeur complet depuis l'A72 ;
- **Répondre aux besoins de stationnement** en développant des capacités de stationnement complémentaires pour le MAMC ainsi qu'un parking relais conséquent compte tenu de la proximité du tramway et de l'ambition de la collectivité d'accroître la part modale des TC.

A plus long terme, il est envisagé de réaliser une piste cyclable bidirectionnelle sur l'avenue Mendès France et l'extension du MAMC.



